

L'emploi dans la fonction publique territoriale en 2013

Les effectifs de la FPT progressent de 2,0 % en 2013. Hors bénéficiaires de contrats aidés, dont le nombre a fortement augmenté en 2013, la croissance des effectifs est de +0,9 %. L'emploi est toujours dynamique dans les structures intercommunales à fiscalité propre ; à l'inverse, les effectifs diminuent légèrement dans les conseils régionaux. Le nombre d'agents contractuels baisse de 1,8 % tandis que celui des fonctionnaires augmente de 1,6 % ; on peut y voir les premiers effets de la loi du 12 mars 2012.

Les entrées et sorties de la fonction publique territoriale représentent respectivement 10,3 % et 8,3 % des effectifs (y compris emplois aidés). Parmi les agents présents fin 2012 et fin 2013, 2,8 % ont changé d'employeur en cours d'année.

Au 31 décembre 2013, les collectivités locales emploient 1,95 million d'agents (*figure 1*), ce qui marque une progression de 2,0 % sur un an. Cette hausse des effectifs est principalement liée à un recours plus important aux contrats aidés en 2013. Après avoir baissé en 2011 et 2012 (de respectivement -21,4 % et -1,4 %), le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente de 44,0 % en 2013. Hors bénéficiaires de contrats aidés, la progression des effectifs est moins dynamique (+0,9 %) en 2013 et marque plutôt un ralentissement par rapport à 2012 (+1,7 %). Les employeurs de la fonction publique

territoriale (FPT) demeurent nombreux : plus de 48 000 à la fin 2013. Ces employeurs territoriaux englobent les collectivités territoriales stricto sensu (communes, départements et régions) et leurs établissements associés ainsi que d'autres établissements publics locaux. Ils sont également de taille très variable. Ainsi, on dénombre 850 collectivités de plus de 350 agents, regroupant près de 60 % des effectifs (hors bénéficiaires de contrats aidés). A l'inverse, 33 000 collectivités emploient moins de 10 agents, regroupant seulement 6 % des effectifs.

Figure 1 : Evolution des effectifs de la fonction publique territoriale

	Effectifs 2011	Evolution 2011-2012	Effectifs 2012	Evolution 2012-2013	Effectifs 2013
Organismes communaux	1 141 158	1,3%	1 155 846	0,4%	1 160 605
Communes	1 012 690	1,2%	1 025 232	0,3%	1 028 266
Etablissements communaux	128 468	1,7%	130 614	1,3%	132 339
Organismes intercommunaux	245 227	5,1%	257 847	3,4%	266 635
EPCI (*) à fiscalité propre	180 185	6,0%	191 022	4,8%	200 261
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	65 042	2,7%	66 820	-0,7%	66 362
Organismes départementaux	358 416	0,5%	360 356	0,5%	362 087
Départements	292 456	0,7%	294 543	0,3%	295 336
Etablissements publics départementaux (**)	65 960	-0,2%	65 813	1,4%	66 751
Régions	80 037	2,1%	81 682	-0,6%	81 188
Autres (***)	5 823	14,9%	6 688	23,1%	8 233
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 830 661	1,7%	1 862 419	0,9%	1 878 748
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	51 169	-1,4%	50 429	44,0%	72 609
Ensemble (1) + (2)	1 881 830	1,6%	1 912 848	2,0%	1 951 357

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(*) Etablissement public de coopération intercommunale.

(**) CDG, SDIS ...

(***) OPHLM, Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Hors bénéficiaires de contrats aidés, les organismes communaux (les communes et leurs établissements associés) et les organismes intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs. Dans la plupart des types de collectivité, la progression des effectifs ralentit.

Elle reste cependant toujours dynamique dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (+4,8 % hors bénéficiaires de contrats aidés). A l'inverse, les effectifs diminuent dans les conseils régionaux.

Baisse du nombre d'agents contractuels et hausse du nombre de fonctionnaires

Fin 2013, la fonction publique territoriale est composée de 74,5 % de fonctionnaires (y compris les stagiaires fonctionnaires), 18,6 % de contractuels, 3,7 % de bénéficiaires de contrats aidés ainsi que 3,2 % d'autres catégories et statuts, notamment 50 300 assistants maternels et familiaux, et 10 600 apprentis (figure 2).

La part d'agents contractuels est plus importante dans la FPT (19,3 % hors bénéficiaires de contrat aidés, fin 2013) que dans les deux autres versants de la fonction publique (15,5 % dans la fonction publique d'Etat - FPE - et 17,2 % dans la fonction publique hospitalière - FPH).

Dans tous les niveaux de collectivités, les emplois sont majoritairement occupés par les fonctionnaires. Mais les agents contractuels

représentent plus de 20 % des agents des organismes communaux et intercommunaux. Dans les organismes départementaux et les régions, la part des agents contractuels est deux fois moins importante : respectivement 10,5 % et 11,9 %.

Entre fin 2012 et fin 2013, le nombre d'agents contractuels baisse de 1,8 %, alors qu'il avait augmenté de 2,9 % en 2012. Le nombre de fonctionnaires augmente quant à lui de 1,6 % en 2013. On peut certainement y voir les premiers effets de la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet, qui vise à réduire l'emploi précaire dans la fonction publique. En effet, d'après les données des bilans sociaux 2013, on estime dans la FPT à environ 14 000, le nombre de titularisations dans le cadre de la loi du 12 mars 2012.

Figure 2 : Répartition des effectifs de la FPT par types de collectivité et statut

	Effectifs 2013	Fonctionnaires	Contractuels	Bénéficiaires de contrats aidés	Autres catégories et statuts	Ensemble
Organismes communaux	1 214 801	73,6	20,2	4,5	1,8	100,0
Communes	1 074 373	75,1	18,8	4,3	1,8	100,0
Etablissements communaux	140 428	61,5	30,8	5,8	2,0	100,0
Organismes départementaux	369 247	77,4	10,5	1,9	10,1	100,0
Départements	302 155	75,5	10,0	2,3	12,3	100,0
Etablissements départementaux (*)	67 092	86,4	13,0	0,5	-	100,0
Organismes intercommunaux	272 792	71,7	23,5	3,7	1,1	100,0
EPIC (**) à fiscalité propre	203 309	74,6	20,7	3,5	1,2	100,0
Autres groupements de collectivités	69 483	63,1	31,6	4,5	0,8	100,0
Régions	82 097	86,4	11,9	1,1	-	100,0
Autres (***)	12 417	58,2	40,4	1,0	0,4	100,0
Ensemble	1 951 354	74,5	18,6	3,7	3,2	100,0

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(*) CDG, SDIS ...

(**) Etablissement public de coopération intercommunale.

(***) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Plus de trois agents sur quatre relèvent de la catégorie C, et plus de trois sur cinq sont des femmes

En 2013, avec 75,7 % d'agents de catégorie C, la FPT est le versant de la fonction publique où la part des agents de catégorie C est la plus importante. Cette part est de 19,5 % dans la FPE et de 48,9 % dans la FPH (figure 3). Les agents de catégorie A représentent seulement 9,5 % des effectifs dans la FPT, contre 28,9 % (hors enseignants) dans la FPE et 31,0 % dans la FPH

(y compris médecins). Néanmoins, depuis 2010, la part des agents de catégorie A et B augmente dans la FPT, tandis que la part des agents de catégorie C diminue. La prédominance des agents de catégorie C est plus marquée parmi les fonctionnaires (75,7 % en 2013) que parmi les contractuels (68,1 %).

Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent 60,5 % des agents en 2013 (hors bénéficiaires de contrats aidés) contre 62 % dans l'ensemble de la fonction publique et 44 % dans le secteur privé. Les femmes sont davantage présentes dans les organismes

communaux et départementaux. La part des femmes est assez similaire dans les trois niveaux hiérarchiques (61,0 % dans la catégorie A, 63,1 % dans la catégorie B et 60,0 % dans la catégorie C).

Figure 3 : Répartition des effectifs de la FPT et part des femmes, par statut, niveau de collectivité et catégorie hiérarchique

						Part des femmes (en %)				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie Indéterminée	Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie Indéterminée	Ensemble
Organismes communaux	6,5	10,9	81,9	0,7	100,0	62,6	60,8	63,0	68,5	62,8
Organismes intercommunaux	13,0	16,4	69,9	0,7	100,0	52,9	54,6	50,7	57,1	51,7
Organismes départementaux	13,9	22,2	63,7	0,3	100,0	65,9	71,9	55,7	67,4	60,7
Régions	11,4	5,7	82,0	1,0	100,0	57,7	63,8	57,5	48,2	57,8
Autres (*)	26,2	19,3	52,4	2,1	100,0	46,3	51,0	42,9	48,3	45,5
Fonctionnaires	9,1	14,2	76,7	0,0	100,0	62,5	64,1	56,6	65,9	58,2
Contractuels	12,1	16,3	68,1	3,5	100,0	57,4	59,6	70,8	65,0	67,2
Autres catégories et statuts	2,7	-	97,3	-	100,0	45,3	-	87,0	-	85,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	9,5	14,1	75,7	0,7	100,0	61,0	63,1	60,4	65,0	60,9
Bénéficiaires de contrats aidés	-	-	100,0	-	100,0	-	-	50,9	-	50,9
Ensemble FPT	9,1	13,6	76,6	0,7	100,0	61,0	63,1	60,0	65,0	60,5

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(*) OPHLM, Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Fin 2013, les agents territoriaux ont en moyenne 44 ans

Les agents de la fonction publique territoriale sont en moyenne plus âgés que ceux des deux autres versants de la fonction publique. A la fin 2013, hors bénéficiaires de contrats aidés, les agents territoriaux ont en moyenne 44,3 ans (figure 4), contre 42,2 ans dans la FPE et 41,4 ans dans la FPH. Lorsqu'on inclut les bénéficiaires de contrats aidés, qui constituent une population relativement jeune (34,3 ans en moyenne d'âge), l'âge moyen s'établit à 44,0 ans. De même, la part des agents de 50 ans et plus

s'élève à 36,2 % dans la FPT (hors emplois aidés), alors qu'elle est d'environ 29 % dans la FPE comme dans la FPH. Depuis 2010, les écarts se sont accentués : la part des 50 ans et plus a progressé de 3,6 points dans la FPT contre respectivement 1,8 et 1,6 point dans la FPE et la FPH.

Les agents contractuels, quant à eux, sont en moyenne moins âgés que les fonctionnaires. L'écart d'âge entre les deux populations est de 6,7 ans en moyenne.

Figure 4 : Age moyen, part des agents de moins de 30 ans et part des agents de plus de 50 ans selon le statut

	Age moyen (En années)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)
Fonctionnaires et stagiaires	45,6	6,0	38,8
Contractuels	38,9	29,8	23,5
Autres catégories et statuts	45,9	17,9	50,4
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	44,3	11,0	36,2
Bénéficiaires de contrats aidés	34,3	50,1	19,3
Ensemble FPT	44,0	12,4	35,6

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux, et apprentis.

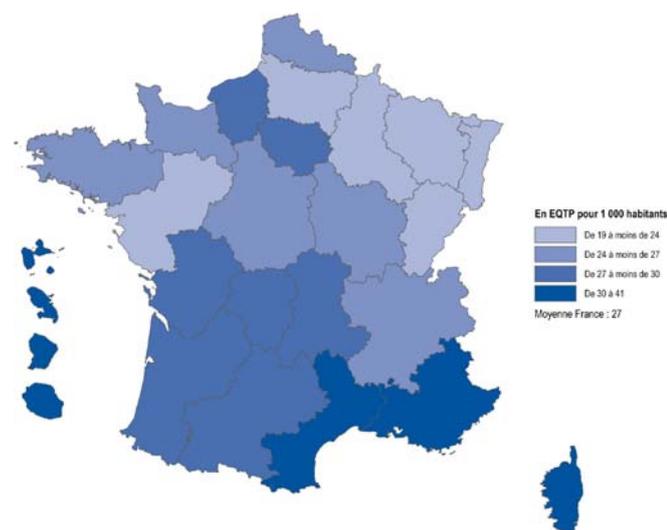
Source : Insee, SIASP.

Le taux d'administration s'établit à 27,1 agents territoriaux pour 1000 habitants en 2013

En 2013, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique territoriale emploie 27,1 agents territoriaux pour 1000 habitants sur le territoire national (hors Mayotte).

Le poids de l'emploi public est plus important dans les quatre régions d'outre-mer (*figure 5*) : 38,3 agents publics pour 1000 habitants contre 26,8 en métropole. Dans ces régions qui se caractérisent par un fort taux de chômage et une population relativement jeune par rapport à la métropole, les emplois aidés non marchands tirent vers le haut le poids de l'emploi public. Hors bénéficiaires de contrats aidés, l'écart entre les DOM et la métropole se restreint, avec des taux d'administration de respectivement 34,6 ‰ et 26,4 ‰.

Figure 5 : Taux d'administration en 2013 (en ‰)

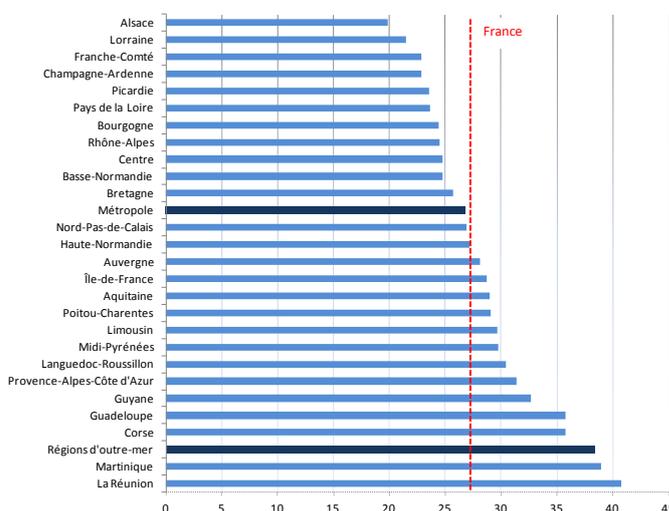


Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalents temps plein

En métropole, le taux d'administration varie de 19,8 ‰ à 31,4 ‰ selon les régions. Les régions du Sud, à l'exception de la région Rhône-Alpes, affichent des taux d'administration supérieurs à la moyenne nationale. Dans le Sud-Est, avec plus de 30 agents pour 1000 habitants, la Corse, le Languedoc-Roussillon et la région PACA sont les régions de France métropolitaine les mieux dotées en agents publics territoriaux. A l'inverse, dans les régions de la moitié Nord, l'emploi public est moins présent. L'Île-de-France avec 28,7 ‰ et la Haute-Normandie avec 27,1 ‰ font figure d'exception, ces deux régions présentant des taux proches de ceux des régions situées dans le Sud-Ouest.



Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalents temps plein

Forte présence des filières administrative et technique, surtout dans les petites communes

La répartition des emplois par filière varie fortement selon le niveau de collectivité, reflétant les compétences exercées.

La filière technique regroupe près de la moitié des agents territoriaux. Cette proportion dépasse 75 % dans les régions, mais n'est que de 36,8 % dans les organismes départementaux (*figure 6*). Vient ensuite la filière administrative, avec 23,3 % des agents. Cette filière est davantage présente dans les organismes départementaux (28,9 %). Les organismes départementaux sont

également les principaux employeurs des agents de la filière incendie et secours (12,0 ‰), à travers les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Quant à la filière sociale, elle est présente aussi bien dans les organismes communaux que dans les organismes départementaux, avec plus d'un agent sur 10. La part des filières animation et culture est plus importante dans les organismes communaux et intercommunaux.

Figure 6 : Répartition des effectifs par filière et niveau de collectivité (en %)

	Ensemble	Oganismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Régions	Autres (*)
Administrative	23,3	21,6	24,2	28,9	20,7	33,8
Technique	46,7	46,6	50,4	36,8	77,2	35,8
Culturelle	4,4	4,5	7,1	2,3	0,5	22,8
Animation	5,7	7,7	5,4	0,3	0,0	3,9
Sportive	1,1	1,2	2,1	0,2	0,0	0,2
Sociale	9,6	10,6	6,7	11,5	0,1	0,6
Médico-sociale et médico-technique	4,8	5,0	3,0	6,9	0,0	0,6
Incendie et secours	2,2	0,0	0,0	12,0	0,0	0,1
Police municipale	1,2	1,9	0,3	0,0	0,0	0,0
Autres(*)	1,0	1,0	0,8	1,1	1,5	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Hors assistants maternels et familiaux, bénéficiaires de contrats aidés, collaborateurs de cabinets et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(*) Emplois hors filière

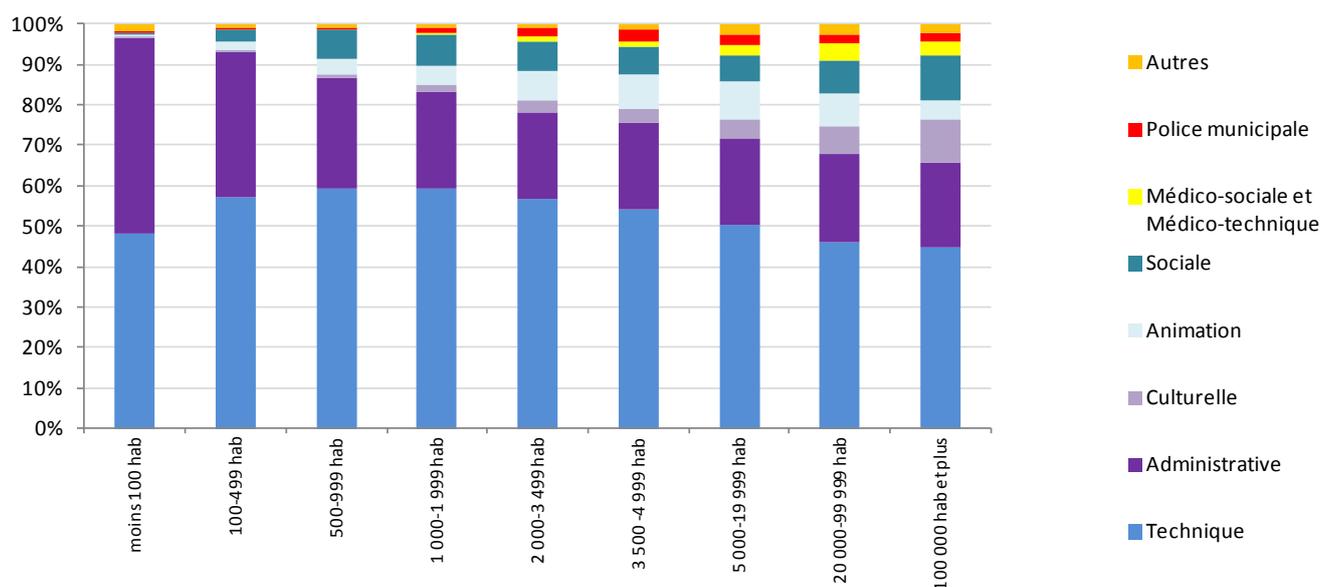
Au sein des communes, le poids des différentes filières varie selon le nombre d'habitants. Dans les communes de moins de 100 habitants, ce sont les filières administrative et technique qui dominent largement les autres filières avec 96,5 % des effectifs (figure 7) : à l'intérieur de ces filières, le cadre d'emplois des adjoints administratifs et celui des adjoints techniques totalisent à eux deux 70,5 % des effectifs de ces communes, contre seulement 33,5 % dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Quand la taille de la commune augmente, la structure par filière est plus diversifiée. Le poids de la filière administrative diminue avec la taille des communes, passant de 48,2 % dans les

communes de moins de 100 habitants, à seulement 21,4 % dans celles de plus de 100 000 habitants. En revanche, la part de la filière technique est similaire dans les différentes strates.

Ce sont les filières sociale et culturelle qui progressent le plus avec la taille de la commune : elles représentent chacune environ 10 % des effectifs dans les communes de 100 000 habitants et plus. Le poids de la filière police municipale croît également avec la taille des communes, mais de façon moins marquée : il est inférieur à 0,5 % pour les communes de moins de 1 000 habitants et dépasse 2,0 % pour celles de plus de 2 000 habitants.

Figure 7 : Répartition des effectifs de la FPT par filières et taille de communes (en %)



Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Hors assistants maternels et familiaux, bénéficiaires de contrats aidés, collaborateurs de cabinets et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Des entrées et sorties fréquentes pour les contractuels et les bénéficiaires d'emplois aidés

Au niveau de l'ensemble de la fonction publique territoriale, la variation des effectifs entre fin 2012 et fin 2013 (+39 000 agents) provient de l'écart entre les entrées (199 000 agents présents fin 2013 qui n'étaient pas présents fin 2012) et les sorties (160 000 agents qui étaient présents fin 2012 mais ne le sont plus fin 2013, *figure 8*). En 2013, plus de la moitié de la hausse des effectifs dans la fonction publique territoriale

provient des bénéficiaires d'emplois aidés. Hors emplois aidés, on compte 150 000 entrées et 137 000 sorties, ce qui correspond à un taux d'entrée de 8,0 % et un taux de sortie de 7,3 %. Le taux de rotation dans la fonction publique territoriale se situe donc à 7,7 %, un niveau équivalent à celui observé pour la FPH mais supérieur à celui observé pour la FPE (6,9 %).

Figure 8 : Répartition des effectifs entrants et des sortants de la FPT en 2013 (*Effectifs en milliers*)

	Présents-Présents	Sortants	Entrants	Taux d'entrée	Taux de sortie
Fonctionnaires					
Ensemble	1 424,7	56,2	28,3	1,9%	3,8%
dont : Catégorie A	129,4	5,9	2,8	2,1%	4,4%
Catégorie B	203,3	7,0	3,1	1,5%	3,4%
Catégorie C	1 091,7	42,5	22,3	2,0%	3,8%
dont : Moins de 24 ans	13,5	0,4	2,1	14,2%	2,7%
25 à 34 ans	191,6	5,8	9,0	4,5%	2,9%
35 à 54 ans	925,9	14,4	15,4	1,6%	1,5%
55 ans et plus	293,7	35,7	1,9	0,6%	11,4%
Contractuels					
Ensemble	250,1	73,5	112,4	32,8%	21,4%
dont : Catégorie A	36,3	4,8	7,6	18,0%	11,3%
Catégorie B	41,6	10,4	17,5	31,5%	18,7%
Catégorie C	163,6	51,1	83,4	36,1%	22,1%
dont : Moins de 24 ans	22,8	16,0	30,6	66,3%	34,8%
25 à 34 ans	62,9	23,3	35,5	38,5%	25,2%
35 à 54 ans	122,4	23,5	39,6	25,7%	15,3%
55 ans et plus	42,0	10,6	6,6	13,1%	20,9%
Autres statuts	53,1	7,7	9,6	15,6%	12,5%
Total hors bénéficiaires de contrats aidés	1 727,9	137,4	150,3	8,0%	7,3%
Bénéficiaires de contrats aidés	24,0	22,9	48,6	81,3%	38,4%
Ensemble	1 751,9	160,3	198,8	10,3%	8,3%

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Note : les agents « présents-présents » sont les agents présents dans la fonction publique territoriale fin 2012 et fin 2013.

Source : Insee, SIASP.

En 2013, le nombre de fonctionnaires a progressé de 23 000 agents. Cette évolution s'explique par le solde des entrées et des sorties de la fonction publique territoriale (-28 000 agents) et par la titularisation d'agents contractuels présents fin 2012 (51 000 agents). Les entrées et les sorties représentent respectivement 1,9 % et 3,8 % des effectifs de fonctionnaires, avec peu de différences entre catégories hiérarchiques.

Le nombre de contractuels a diminué de près de 7 000 agents en 2013. Cette diminution résulte du solde des entrées et des sorties (+39 000 agents), de la titularisation d'agents contractuels (-51 000 agents) et d'autres changements de

statuts (essentiellement des passages d'emploi aidé à contractuels). Les contractuels ont des taux d'entrée et de sortie élevés (respectivement 32,8 % et 21,4 %). Ces taux sont plus élevés chez les agents de catégories B et C que chez les agents de catégorie A. Les taux d'entrée diminuent régulièrement avec l'âge. Les taux de sortie diminuent également, passant de 35 % chez les moins de 24 ans à 15 % chez les 35-54 ans, mais augmentent ensuite, avec les départs à la retraite, pour atteindre près de 21 % chez les 55 ans et plus.

Près de 3 % des agents ont changé d'employeur en 2013

Parmi les 1 750 000 agents présents fin 2012 et fin 2013 dans la fonction publique territoriale, 48 000 ont changé d'employeur au cours de l'année 2013, soit 2,8 % des agents (*figure 9*). Cette proportion est plus élevée pour les contractuels que pour les fonctionnaires (respectivement 4,7 % et 2,1 %). Elle est également plus élevée au sein des structures

intercommunales (6,8 %). Cela s'explique par les modifications importantes qu'a connues la carte intercommunale en 2013, avec notamment une forte baisse du nombre d'EPCI à fiscalité propre. Si l'on neutralise l'effet des modifications des EPCI à fiscalité propre, la proportion d'agents des organismes intercommunaux ayant changé d'employeur n'est plus que de 3,4 %.

Figure 9 : Changement d'employeurs des agents de la FPT (Effectifs en milliers)

Catégorie d'employeur de départ (en 2012)	Nombre d'agents présents fin 2012 et fin 2013	Nombre d'agents ayant changé d'employeur en 2013	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)						
				Communes	Etablissements communaux	Organismes intercommunaux	Départements	Etablissements départementaux	Régions	Autres (*)
Communes	963,0	21,1	2,2	48,3	6,6	31,8	4,9	2,2	1,0	5,3
Etablissements communaux	118,4	4,6	3,9	40,0	45,7	8,6	4,0	1,2	0,4	0,0
Organismes intercommunaux	245,1	16,7	6,8	16,9	5,0	74,2	2,1	1,1	0,6	0,3
Départements	280,6	2,8	1,0	31,0	5,3	13,8	37,8	4,7	6,7	0,7
Etablissements départementaux	61,1	2,3	3,7	42,3	4,5	16,2	14,1	21,1	1,4	0,4
Régions	76,8	0,5	0,7	30,3	2,6	15,7	27,7	4,3	18,3	1,2
Autres (*)	7,0	0,2	2,4	44,0	0,6	13,3	24,1	1,8	4,8	11,5
Ensemble	1 751,9	48,2	2,8	35,1	9,6	42,3	6,4	2,8	1,3	2,5

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux. Tous statuts, y compris bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et familiaux, et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régions, EPA locales.

Lecture : parmi les agents des communes en 2012 et toujours présents dans la FPT en 2013, 2,2 % ont changé d'employeur en 2013. Parmi eux, 48,3 % sont partis vers une autre commune, 31,8 % vers un organisme intercommunal.

Lorsqu'un agent en poste au niveau communal ou intercommunal change d'employeur, il reste le plus souvent dans le même secteur. C'est particulièrement vrai pour les établissements communaux où 46 % des changements

d'employeur se font vers un autre établissement communal et 40 % vers une commune. Pour les autres niveaux de collectivités, les changements d'employeur ont des destinations plus diversifiées.

POUR EN SAVOIR PLUS

[1] Insee première n°1544, L'emploi dans la fonction publique en 2013, Insee, avril 2015

[2] Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2015

SOURCE

SIASP : Le système d'information sur les agents des services publics élaboré par l'Insee, est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il repose sur la mobilisation de sources administratives.

DÉFINITIONS

Emploi principal et emploi secondaire :

Un agent d'une collectivité territoriale peut exercer, en plus de son activité principale, une seconde activité dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. On recense alors deux emplois : l'un principal et l'autre secondaire. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Sauf indication contraire, on comptabilise ici uniquement les emplois principaux au 31 décembre de l'année.

Contractuels et autres catégories et statuts :

La fonction publique emploie des personnels titulaires (civils ou militaires) appelés fonctionnaires et des personnels non titulaires stricto sensu appelés contractuels, ainsi que des agents à statut particulier

dont les contrats ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents contractuels notamment les assistants maternels et familiaux, les apprentis, les collaborateurs de cabinet et les bénéficiaires de contrats aidés.

Taux de rotation, taux d'entrée et taux de sortie :

Le taux de rotation est égal à la moyenne des taux d'entrée et de sortie, le taux d'entrée (resp. de sortie) étant calculé comme le rapport entre le nombre d'entrants (resp. de sortants) dans la FPT, y compris changements de versant au sein de la fonction publique, et le nombre moyen d'agents sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/12 et 31/12/13).

Taux de rotation = (entrants + sortants) / (effectifs fin 2012 + effectifs fin 2013).

Ces différents taux sont calculés sans prendre en compte les « entrants - sortants », c'est-à-dire les agents qui ne faisaient pas partie de la FPT fin 2012, qui sont entrés dans la FPT courant 2013, mais dont les contrats courts les font quitter la FPT avant la fin de l'année 2013. De même, les différents taux ne prennent pas en compte le fait que certains agents présents fin 2012 et fin 2013 dans la FPT ont pu en sortir en cours d'année (c'est par exemple le cas de vacataires qui occupent chaque hiver un poste non permanent).

Changement d'employeur :

Pour déterminer si un agent de la fonction publique territoriale a changé d'employeur entre fin 2012 et fin 2013, on repère son employeur par son numéro « siren », numéro d'inscription dans le répertoire SIRENE géré par l'Insee.